

Charte du collectif T.T

Le collectif définit ainsi l'animateur-trice théâtral-e et médiateur-trice théâtral-e :

Avec ses connaissances, outils et méthodes spécifiques, il-elle transmet le théâtre dans différents cadres (théâtres, cours de théâtre, troupes d'amateurs, écoles, centres socioculturels, hôpitaux, foyers d'accueil, prisons, entreprises, etc.) Les divers contextes se définissent et s'inventent selon les demandes et les nécessités.

Les objectifs et l'éthique des **animateurs-trices** et des **médiateurs-trices** de théâtre sont semblables, mais leurs pratiques ne relèvent pas toujours des mêmes compétences.

La médiation théâtrale est un champ de la médiation culturelle, se focalisant sur les pratiques théâtrales dans leur diversité.

Le terme *médiation culturelle* est employé pour désigner des stratégies d'action culturelle centrées sur les **situations d'échange et de rencontre** entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques. Elle se caractérise par :

1. la mise en place de **moyens d'accompagnement, de création et d'intervention** destinés aux populations locales, aux publics et aux professionnels du milieu artistique et culturel;
2. l'objectif de favoriser **la diversité des formes d'expression culturelle et des formes de participation à la vie culturelle et d'échanges sensibles et critiques.**

Il s'agit de permettre à chacun de se situer dans le paysage culturel, d'élargir et d'approfondir l'accès de la population aux moyens de création individuelle et collective (démocratie culturelle) et à l'offre culturelle professionnelle (démocratisation culturelle).¹

¹ Réf : <http://montreal.mediationculturelle.org/quest-ce-que-la-mediation-culturelle/>

Le collectif T.T défend l'éthique suivante:

L'**animateur-trice** et/ou **médiateur-trice** œuvre sans discrimination d'origine, de culture, de conviction ni d'appartenance.

L'**animateur-trice** et/ou **médiateur-trice** de théâtre engage les participants dans une approche sensible et critique, en proposant des activités qui englobent autant « l'Aller au théâtre » que le « Faire du théâtre ». Il-elle favorise un processus de travail leur offrant une liberté d'analyse et/ou de création.

L'**animateur-trice** et/ou **médiateur-trice** donne les outils nécessaires à la compréhension et à l'apprentissage. Il-elle est le garant de la qualité artistique de l'offre. Il-elle préserve un climat de confiance, de respect mutuel, de non-compétition et de plaisir au sein du groupe. Il-elle est conscient du processus et du rythme d'apprentissage de chacun et est capable d'adapter son enseignement en vue d'une plus grande autonomie de chacun.

Il-elle est ouvert à diverses esthétiques théâtrales et invite les participants à découvrir ailleurs des formes et des pratiques qu'il-elle n'aborde pas.

L'**animateur-trice** et/ou **médiateur-trice** est conscient des dangers d'instrumentalisation possible de sa pratique.

Afin de défendre et promouvoir ce métier, l'**animateur-trice** et/ou **médiateur-trice** tend à respecter les recommandations sociales, salariales et tarifaires du collectif.